



REGLEMENT D'APPEL A PROJETS

Aide pour les artisans remarquables destinée à la modernisation et l'exploitation de locaux professionnels ouverts au public et situés sur le territoire métropolitain.

1/ CONTEXTE	2
2/ OBJET DE L'APPEL A PROJETS.....	2
3/ LE DISPOSITIF D'AIDE	2
3.1 Nature de l'aide :	3
3.2 Critères d'éligibilité des candidats :.....	3
3.3 Critères d'éligibilité des travaux :.....	3
4/ LES PIECES DEMANDEES	4
5/ ANALYSE ET SELECTION DES CANDIDATURES.....	4
5.1 Date et heure limites de réception des projets.....	4
5.2 Nature du comité de sélection	5
6/ CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS	6
7/ RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS	6

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

1/ CONTEXTE

L'Agenda du développement économique métropolitain délibéré le 30 juin 2022 a affirmé le souhait de déployer partout sur le territoire « l'expérience Provence ». Dans cette optique, l'agenda entend renforcer la valorisation des arts de vivre et traditions en Provence en s'appuyant sur les marqueurs mondiaux que constituent les produits emblématiques du territoire.

Cette ambition trouve un écho particulier au sein des entreprises détenant un savoir-faire rare et d'excellence, (artisanal ou industriel) et qui mettent en lumière ce savoir-faire en ouvrant leurs ateliers productifs au public. Ces entreprises d'excellence par la détention d'un savoir-faire d'exception sont un véritable reflet de l'identité culturelle et territoriale.

Ces entreprises perpétuent des savoir-faire emblématiques notre territoire, à l'image des santonniers d'Aubagne, des savonniers de Salon-de-Provence et de Marseille, ou encore des tisserands de Provence avec leurs boutis traditionnels. En ouvrant leurs ateliers au public, ils participent à la valorisation du patrimoine local, renforcent le sentiment d'appartenance et contribuent à l'attractivité des territoires.

Dans cette perspective, la Métropole a souhaité la création d'une aide à l'immobilier d'entreprises au sens des dispositions de l'article L 1511-3 du CGCT (délibération N° ECOR-xxx – Soumise au Conseil métropolitain du 26 juin 2025) pour les entreprises, destinée à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'excellence ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain. Cette aide s'inscrit dans le cadre du Règlement Général d'exemption par catégorie (RGEC) 651/2014 révisé par le Règlement (UE) 2023/1315 de la Commission du 23 juin 2023.

Le présent Appel à Projet (AAP) a pour objet d'identifier les bénéficiaires de cette aide pour l'année 2025.

2/ OBJET DE L'APPEL A PROJETS (AAP)

L'AAP a pour objet la mise en place d'un dispositif incitatif visant à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'excellence ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence Alpes Côte d'Azur (CMAR PACA), partenaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) a fait un recensement et a qualifié individuellement chaque artisan après vérification de son activité, de ses qualifications et visite personnalisée d'atelier. Il en ressort que sur le territoire de la Métropole plus de 400 artisans sont labellisés « Artisans d'art » par la CMAR.

Parallèlement, certaines entreprises prospères sont sorties du champ de l'artisanat mais ont une activité productive sur le territoire de la MAMP qui relève d'un savoir-faire d'excellence, caractéristique du territoire. Tel est le cas pour certaines entreprises labellisées EPV par l'Etat (Entreprise du Patrimoine Vivant). Le label EPV attribué par l'Etat pour une durée de 5 ans s'adresse à des entreprises répondant à différents critères liés au patrimoine économique, à la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité, et à un ancrage géographique ancien ou d'une grande notoriété.

Ces entreprises disposent d'ateliers productifs sur le territoire de la Métropole et contribuent au rayonnement et à la valorisation des produits provençaux. Cet appel à projets a pour vocation d'appuyer ces entreprises dans leur développement, leur exposition et leur visibilité.

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

3/ LE DISPOSITIF D'AIDE

Afin d'aider ces entreprises d'excellence, la Métropole propose une aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'excellence ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain. Cette aide concerne la réalisation de travaux d'investissement de second œuvre et l'acquisition d'équipements professionnels spécifiques à destination des porteurs de projet.

3.1 Nature de l'aide :

Le montant de l'aide ne pourra dépasser 35% maximum dans les zones AFR (zones à « finalité régionale ») et 20% dans les zones PME (Zones « petites et moyennes entreprises ») du coût hors taxe des travaux et sera plafonné à 10 000 euros (ces zones sont précisées en annexe). Cette aide est à destination des petites et moyennes entreprises (pour les accompagner dans leur développement) ou souhaitant s'implanter (en créant ou en reprenant une activité) sur le territoire de la Métropole. Le minimal d'investissement est de 5.000 € HT.

3.2 Critères d'éligibilité des candidats :

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif d'aide, les candidats doivent :

- Être une entreprise artisanale exerçant un métier d'art ou une entreprise labellisée EPV par l'Etat (Entreprise du Patrimoine Vivant).
- Justifier (pour les entreprises déjà en activité) d'un chiffre d'affaires annuel supérieur à 20.000€ et inférieur à 10 millions d'euros selon l'annexe 1 du Règlement (UE) 2023/1315 de la Commission du 23 juin 2023).
- Justifier de leur titre sur les murs (titre de propriété ou bail commercial) pour le local dans lequel l'activité est exercée et sur lequel porteront les travaux.
Sont exclus : Les locaux loués par un contrat de bail précaire d'une durée inférieure ou égale à 1 an.
- Ouvrir leur local professionnel (atelier ou boutique) au tourisme et en assurer la promotion par l'Office de Tourisme local.
- S'engager à ne pas céder le fonds de commerce dans les 3 ans qui suivent le versement de l'aide.

Par ailleurs, les projets devront obligatoirement avoir reçu un avis favorable de la commune d'implantation. Les candidats devront parallèlement effectuer auprès des services techniques concernés, les démarches nécessaires en fonction de la nature des travaux envisagés (terrasses, enseignes, façades, devantures, accessibilité...).

3.3 Critères d'éligibilité des travaux :

Dépenses éligibles :

- Les travaux pris en compte ne devront pas avoir commencé avant le 1^{er} avril 2025.
- L'achat d'équipements professionnels spécifiques devra être acquis à partir du 1^{er} avril 2025.
- Les travaux devront être de nouveaux investissements de second œuvre, liés à la modernisation et à l'exploitation des locaux. Ils peuvent concerner l'aménagement des locaux, la rénovation de vitrine, la mise aux normes (environnementales et sanitaires) ou encore les équipements liés à la sécurisation des entreprises. Les travaux d'aménagement envisagés devront être liés à de la rénovation ou de l'extension d'activité. Des travaux simplement « esthétiques » ne seraient pas en phase avec l'objet du dispositif (nouveaux mobilier plus moderne, rafraichissement peinture par exemple)

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

- Les travaux et dépenses visés ne devront pas avoir bénéficié d'un autre dispositif d'aide de financement public.

Dépenses inéligibles :

- Les travaux structurels sur l'immeuble.
- Les frais et honoraires directement liés aux travaux (bureaux d'étude, cabinets d'architectes).
- Les travaux de climatisation, les investissements immobiliers, les fonds de commerce et droits au bail.
- Le matériel informatique et de téléphonie.
- Les dépenses liées aux outils numériques ou de communication tels que sites internet vitrine et de vente en ligne.
- Les dépenses de fonctionnement (nettoyage, constitution de stock, consommables etc.).
- Les dépenses financées sous forme de crédit-bail ou de leasing

4/ LES PIECES DEMANDEES

- Le dossier de candidature dûment rempli (à remplir en ligne via la plateforme dédiée) ;
- Titre sur les locaux (bail commercial ou titre de propriété)
- Devis et factures des travaux et des équipements éligibles au dispositif ;
- Photos avant travaux (et après travaux si travaux déjà réalisés), incluant une photo de la devanture du local.
- Justificatif des labels de l'entreprise (artisan d'art, EPV ou autres)
- Les trois derniers bilans de l'entreprise (ou déclaration complémentaire de revenus pour les micro-entrepreneurs), ou pour une entreprise en création un prévisionnel sur 3 ans.
- Un plan de financement des travaux et investissements envisagés.
- Justifier des achats de matières premières (copies des factures)
- Un extrait d'immatriculation au Registre National des Entreprises de moins de 3 mois ;
- RIB au nom et adresse de l'entreprise (même adresse que sur le Kbis)
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos (inclus dans le formulaire en ligne).

L'ensemble des pièces devront être déposées au format PDF sur la plate-forme de dépôt des dossiers.

5/ ANALYSE ET SELECTION DES CANDIDATURES

5.1 Date et heure limites de réception des projets

Les dossiers complets de candidature sont à remettre **jusqu'au 05 septembre 2025 inclus**, par voie dématérialisée sur la plate-forme dédiée : [LIEN SUR LA PLATE FORME DS COMMUNIQUE LE JOUR DE LA PUBLICATION DE LA DEMARCHE : le 07 juillet 2025](#)

Un accusé de réception sera adressé via la plateforme au candidat.

Le nombre de dossiers sélectionnés sera limité en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée et selon la qualité des dossiers déposés.

Indices d'évaluation des projets :

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

Les projets seront appréciés dans leur globalité, notamment au regard de/des l'activité(s) proposée(s) et de leur contribution à la valorisation du territoire et au rayonnement des produits proposés. Le projet sera considéré dans sa qualité et dans la capacité du porteur de projet à pouvoir porter techniquement et financièrement le projet.

Plus précisément le comité de sélection appréciera prioritairement :

Qualité du projet artisanal :

- Respect de l'objet de l'appel à projet.
- Qualité des produits et utilisation de la production locale / circuits courts.
- Attractivité de l'offre proposée, capacité à faire rayonner une production locale issue d'un savoir-faire d'excellence ;
- Contribution à la préservation et à la promotion du patrimoine culturel et artisanal du territoire (transmission du savoir-faire et pérennisation du savoir-faire)
- Qualité des ouvertures au public proposées (animations, visites) et collaboration avec les acteurs du tourisme local (OT, Maisons du tourisme...)
- Capacité du projet à contribuer à l'animation d'un centre-ville ou noyaux villageois (pour les projets implantés dans une centralité).

Pertinence technique du projet :

- Qualité des aménagements intérieurs et extérieurs des aménagements du local destiné à l'accueil du public.

Viabilité économique du projet :

- Solidité financière de l'entreprise (bilans déposés ou prévisionnel)
- Solidité financière du projet (plan de financement, accompagnements et garanties financières)

5.2 Nature du comité de sélection

Les projets seront soumis à l'avis d'un comité de sélection puis au vote du Bureau de la Métropole.

Ce comité se réserve la possibilité de procéder à une audition des candidats avant leur sélection.

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

6/ CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projet 2025 se déroulera à partir du 07 juillet 2025 jusqu'au 05 septembre 2025 inclus.

Calendrier prévisionnel pour la première session de 2025 :

- Juillet à Septembre 2025 : réception et analyse des candidatures.
- Septembre 2025 : sélection des lauréats par un comité technique et comité d'engagement.
- Octobre 2025 : présentation de la liste des lauréats au Bureau de la Métropole.

Les travaux pour lesquels la subvention est sollicitée devront intervenir **avant le 31 décembre 2026**. Après réalisation des travaux et transmission à la Métropole du Procès-verbal de réception des travaux ou tout document équivalent, il sera procédé au versement intégral du montant de l'aide. La Métropole se réserve le droit de vérification sur place de la bonne exécution des travaux.

Dans le cadre des campagnes de valorisation de l'artisanat local, le lauréat bénéficiaire de la subvention pourra être amené à participer à l'une des actions de communication que la Métropole engagera : parcours touristiques, reportages, événements promotionnels ou rencontres thématiques.

Toute demande déposée après le 05 septembre 2025 ne sera pas prise en compte.

7/ RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Les candidats pourront obtenir auprès de la Métropole toutes précisions complémentaires sur la consultation :

- Via la plateforme de réception des dossiers de candidature
- Par mail : commerce@ampmetropole.fr

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

ANNEXE 1

LISTE DES CENTRALITES ELIGIBLES

AIX CENTRE	LA BARBEN CENTRE	PEYPIN CENTRE
AIX LES MILLES	LA BOUILLADISSE CENTRE	PEYROLLES-EN-PROVENCE CENTRE
AIX LUYNES	LA CIOTAT CENTRE	PLAN-DE-CUQUES CENTRE
AIX PUYRICARD	LA DESTROUSSE CENTRE	PORT-DE-BOUC CENTRE (Zone AFR*)
ALLAUCH VILLAGE (CENTRE)	LA FARE-LES-OLIVIERS CENTRE	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE CENTRE (Zone AFR*)
ALLAUCH LOGIS NEUF	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE CENTRE	PUYLOUBIER CENTRE
ALLEINS CENTRE	LA ROQUE D'ANTHERON CENTRE	ROGNAC CENTRE (Zone AFR*)
AUBAGNE CENTRE	LAMANON CENTRE	ROGNES CENTRE
AURIOL CENTRE	LAMBESC CENTRE	ROQUEFORT-LA-BEDOULE CENTRE
AURONS CENTRE	LANCON-PROVENCE CENTRE	ROQUEVAIRE CENTRE
BEAURECUEIL CENTRE (Zone AFR*)	LE PUY-SAINTE-REPARADE CENTRE	ROUSSET CENTRE (Zone AFR*)
BELCODENE CENTRE	LE THOLONET - CENTRE ANCIEN	SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON CENTRE (Zone AFR*)
BERRE-L'ETANG CENTRE (Zone AFR*)	LE THOLONET - PALETTE	SAINT-CANNAT CENTRE
BOUC-BEL-AIR CENTRE	LE ROVE CENTRE	SAINT-CHAMAS CENTRE
CABRIES CENTRE	LES PENNES-MIRABEAU CENTRE	SAINT-ESTEVE-JANSON CENTRE
CABRIES CALAS	LES PENNES-MIRABEAU - LA GAVOTTE	SAINT-MARC-JAUMEGARDE CENTRE
CADOLIVE CENTRE	LES PENNES-MIRABEAU - LES	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS CENTRE
CARNOUX-EN-PROVENCE CENTRE	CADENEUX	SAINT-PAUL-LES-DURANCE CENTRE (Zone AFR*)
CARRY-LE-ROUET CENTRE	MALLEMORT CENTRE	SAINT-SAVOURNIN CENTRE
CASSIS CENTRE	MARIGNANE CENTRE (Zone AFR*)	SAINT-VICTOIRE CENTRE
CEYRESTE CENTRE	MARSEILLE CENTRE	SAINT-ZACHARIE CENTRE
CHARLEVAL CENTRE	MARSEILLE 9EME - MAZARGUES	SALON-DE-PROVENCE CENTRE
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES CENTRE (Zone AFR*)	MARSEILLE 10EME - SAINT LOUP	SAUSSET-LES-PINS CENTRE
CHATEAUNEUF-LE-ROUGE CENTRE	MARSEILLE 11EME - SAINT MARCEL	SENAS CENTRE
CORNILLON-CONFoux CENTRE	MARSEILLE 11EME - VALENTINE	SEPTEMES-LES-VALLONS - NOTRE DAME LIMITE
COUDOUX CENTRE	MARSEILLE 12EME - SAINT BARNABE	SEPTEMES-LES-VALLONS CENTRE
CUGES-LES-PINS CENTRE	MARSEILLE 13EME - CHATEAU	SIMIANE-COLLONGUE CENTRE
EGUILLES CENTRE	GOMBERT	TRETS CENTRE
ENSUES-LA-REDONNE (Zone AFR*)	MARSEILLE 13EME - LA ROSE	VAUVENARGUES CENTRE (Zone AFR*)
EYGUIERES CENTRE	MARSEILLE 13EME - SAINT JUST	VELAUX CENTRE
FOS-SUR-MER CENTRE (Zone AFR*)	MARSEILLE 15EME - SAINT ANTOINE	VENELLES CENTRE
FOS-SUR-MER - PÔLE ADMINISTRATIF	MARSEILLE 15EME - SAINT LOUIS	VENELLES - LE PITON
FUVEAU CENTRE	MARSEILLE 16EME - L'ESTAQUE	VENTABREN CENTRE
GARDANNE CENTRE (Zone AFR*)	MARTIGUES CENTRE (Zone AFR*)	VERNEGUES CENTRE
GEMENOS CENTRE	MEYRARGUES CENTRE	VERNEGUES - CAZAN
GIGNAC-LA-NERTHE CENTRE	MEYREUIL CHEF LIEU (Zone AFR*)	VITROLLES - CENTRE URBAIN (Zone AFR*)
GRANS CENTRE	MEYREUIL - LE PLAN	VITROLLES - VIEUX VILLAGE
GREASQUE CENTRE	MIMET CENTRE	
ISTRES CENTRE	MIRAMAS CENTRE ANCIEN	
ISTRES - ENTRESSEN	MIRAMAS CENTRE URBAIN	
JOUQUES CENTRE	PELISSANNE CENTRE	
	PERTUIS CENTRE	
	PEYNIER CENTRE	

Zones AFR : « Zone à finalité régionale », délimitées par Décret n° 2022-968 du 30 juin 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2022-2027.

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

ANNEXE 2

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier est présenté à titre indicatif : il doit être complété et déposé en ligne sur la plateforme dédiée ; Seuls les dossiers envoyés via la plate-forme dédiée seront traités.

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

1.1. Coordonnées du dirigeant

Civilité *

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM *

PRENOM *

Adresse de l'entreprise *

Saisissez une adresse, une voie, un lieu-dit ou une commune. Exemple : 11 rue Réaumur, Paris

Téléphone du dirigeant *

Format attendu : Un numéro de téléphone valide. Exemple : 0612345678

Email du dirigeant *

Exemple : adresse@mail.com

Références web

Indiquez ici le site internet de l'entreprise, les comptes sur les réseaux sociaux par lesquels l'entreprise communique (facebook, Instagram...)

1.2. Coordonnées de la personne en charge du dossier

à remplir si différentes du dirigeant

NOM, PRENOM

FONCTION

TELEPHONE

Format attendu : Un numéro de téléphone valide. Exemple : 0612345678

Email

Exemple : adresse@mail.com

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Eligibilité de l'entreprise

Déposez ici un extrait d'immatriculation au Registre National des Entreprises de moins de 3 mois

Extrait d'immatriculation au Registre National des Entreprises de moins de 3 mois *

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Choisir un fichier](#) Aucun fichier n'a été sélectionné

Activité de l'entreprise *

Veuillez indiquer l'activité de l'entreprise

Famille d'activité *

Veuillez sélectionner la famille à laquelle se rapporte l'activité de l'entreprise

☐ Je certifie que mon établissement ne relève pas de l'une des catégories ci-dessous : *

Le code APE ou les statuts faisant foi :

- Profession libérale réglementée
- Activité financière et immobilière
- Organismes de formation, conseil, bureaux d'études
- Commerce de gros
- Professionnel effectuant des opérations de démarchage
- Société civile immobilière
- Etablissement public

Adresse du local/atelier concerné par les travaux *

Saisissez une adresse, une voie, un lieu-dit ou une commune. Exemple : 11 rue Réaumur, Paris

Le candidat est *

Indiquez la nature du droit du candidat sur le local concerné par les travaux

☐ Propriétaire

☐ Locataire

Depuis le *

Format attendu : jj/mm/aaaa.

Indiquez la date depuis laquelle le candidat est propriétaire ou locataire du local concerné

Ajoutez le titre (bail commercial ou titre de propriété) *

Pour information: les titulaires de baux précaires d'une durée inférieure ou égale à un an ne sont pas éligibles au dispositif
Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Choisir un fichier](#) Aucun fichier n'a été sélectionné

3. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET VALORISATION DU SAVOIR FAIRE

Votre projet est un projet: *

☐ De création d'entreprise

☐ De développement d'entreprise

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

3.1. Description de l'activité productive de l'entreprise

Présentation de l'atelier (historique, descriptif, processus de fabrication, niveau de mécanisation de l'atelier, automatisation des procédés, emplois occupés...) ★

Photos de l'atelier de production ★

Déposez ici des photos de l'atelier de production (3 minimum)
Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Choisir un fichier](#) | Aucun fichier n'a été sélectionné

Présentation des produits fabriqués en atelier ★

Photos des produits finis ★

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Choisir un fichier](#) | Aucun fichier n'a été sélectionné

Origine des matières premières ★

Pièce justificative ★

Déposez les factures (3 minimum) de vos achats de matières premières
Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Choisir un fichier](#) | Aucun fichier n'a été sélectionné

3.2. Présentation du savoir-faire d'excellence présent dans l'entreprise

Description du savoir-faire d'excellence de l'entreprise candidate ★

Parcours de formation suivi par l'artisan d'art /le chef d'entreprise ★

Détaillez ici votre cursus de formation, et les années d'expérience dans le domaine d'excellence de l'entreprise

Diplôme (s)

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Choisir un fichier](#) | Aucun fichier n'a été sélectionné

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

Code NAF *

Votre activité relève-t-elle d'un métier d'art? *

☐ Oui ☐ Non

Votre entreprise est-elle labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant *

☐ Oui ☐ Non

Autres label(s) / marque(s) de reconnaissance / certifications/ prix attribué(s) à la structure

Pièce justificative

Déposez ici les certificats et labels obtenus par l'entreprise

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

 Aucun fichier n'a été sélectionné

3.3. Préservation du savoir-faire présent dans l'entreprise

Participez-vous aux événements visant à sensibiliser le public sur la préservation des savoir-faire d'excellence? *

exemple d'événements: les JEP (Journées Européennes du Patrimoine), les JEMA (Journées Européennes des Métiers d'Art)...

☐ Oui ☐ Non

Envisagez-vous de céder votre entreprise d'ici 3 ans? *

☒ Oui ☐ Non

Quelles dispositions avez-vous déjà prises à cet effet? *

Détaillez ici un accompagnement éventuel, la réalisation de fiches "process métier"...

Recevez-vous au sein de l'entreprise des apprentis/stagiaire? *

☒ Oui ☐ Non

Pièce justificative *

Déposez ici les justificatifs (conventions de stage...)

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

 Aucun fichier n'a été sélectionné

4. Modalités d'ouverture au public

Quelle partie de l'entreprise est ouverte au public? *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.

☐ Boutique

☐ Atelier

modalités d'ouverture *

Préciser les jours et horaires d'ouverture au public, si des visites guidées d'atelier sont organisées...

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

Détaillez l'expérience proposée aux visiteurs *

Détaillez la dimension expérientielle de l'accueil, la pédagogie offerte au visiteur, ou l'aspect ludique de l'accueil...

La promotion de l'entreprise est-elle relayée par l'office de tourisme local ? *

☐ Oui ☐ Non

5. DESCRIPTION DU PROJET

5.1. Accompagnement du projet

Votre projet est-il soutenu par la Commune ? *

☐ Oui ☐ Non

Etes-vous accompagné dans la réalisation de ce projet par une structure d'accompagnement ou un professionnel ? *

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous sollicité d'autres dispositifs d'aides publiques pour financer ces dépenses ? *

☐ Oui ☐ Non

Calendrier prévisionnel des travaux

Date de démarrage des travaux *

Format attendu : jj/mm/AAAA.

Renseignez la date effective ou la date prévisionnelle de démarrage des travaux



Date de fin des travaux *

Format attendu : jj/mm/AAAA.

Renseignez la date effective ou la date prévisionnelle de fin des travaux



Photos du local avant travaux *

Veuillez déposer au minimum 3 photos du local avant travaux

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Choisir un fichier](#) Aucun fichier n'a été sélectionné

5.2. Projet de travaux et d'aménagements

5.2.1. Présentation détaillée

Détail des travaux/aménagements et investissements *

Détaillez la qualité des travaux envisagés, le respect des normes inhérentes au projet (urbanisme, insalubrité, accueil PMR...), l'accessibilité du local ouvert au public (normes ERP)...

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

5.2.2. Analyse du marché

Cible ★

Présentation de la cible dans le cadre de l'activité

Concurrence ★

Détaillez l'analyse faite de la concurrence sur le projet

Opportunités et défis ★

Présentez les opportunités et défis que représente ce projet

5.2.3. Marketing

Moyens envisagés pour se faire connaître ★

Détaillez ici vos plans d'actions marketing pour ce projet (vos réalisations d'outils de communication à destination des visiteurs)

Autres documents relatifs au projet

Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de joindre ici des documents complémentaires du projet. Ces documents permettront d'appuyer votre candidature.

Exemple: étude de faisabilité, plans, business plan, photos de vos investissements réalisés pour le projet, revue de presse, outils de présentation de l'offre touristique...

 [Ajouter un élément pour « Autres documents relatifs au projet »](#)

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

6. VOLET FINANCIER

6.1. Données financières de l'entreprise

Mon entreprise est assujettie à la TVA *

☐ Oui ☐ Non

Chiffre d'affaires HT annuel de l'année précédente *

UNIQUEMENT pour les entreprises créées il y a plus d'un an (sinon indiquez "0").

Votre chiffre d'affaires doit être compris entre 20 000 € HT et 10M€ HT

Si votre établissement n'est pas assujetti à la TVA, merci de le présenter en TTC

Pièce justificative *

Déposez ici les 3 derniers bilans de l'entreprise.

Dans le cas d'une microentreprise vous pouvez fournir les trois dernières déclarations annuelles.

S'il s'agit d'une création d'entreprise, déposez ici le prévisionnel établi sur 3 ans.

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Choisir un fichier](#) Aucun fichier n'a été sélectionné

Mon entreprise se trouve en procédure de sauvegarde, de redressement ou en liquidation judiciaire : *

☐ Oui ☐ Non

6.2. Données financières du projet

Rappel des dépenses éligibles et non éligibles

Si besoin d'un rappel concernant les critères d'éligibilité des dépenses au dispositif, veuillez cliquer ci-dessous

[Lire plus](#)

Total des investissements à prendre en compte (HT) *

Format attendu : De 1 à 3 décimales après le point. Exemple: 3341

Veuillez indiquer le montant global des investissements HT éligibles au dispositif

(si votre établissement n'est pas assujetti à la TVA, merci de le présenter en TTC)

Pour mémoire :

Les dépenses présentées doivent être supérieures ou égales à 5000 € HT.

Factures et/ou devis justificatifs *

Déposez ici l'ensemble des factures ou devis pour un montant total correspondant aux investissements HT à prendre en compte.

(format pdf obligatoire)

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Choisir un fichier](#) Aucun fichier n'a été sélectionné

Plan de financement et Fichier récapitulatif des dépenses

Déposez ici le fichier préalablement téléchargé;

Veuillez compléter les deux feuilles du classeur: le plan de financement des dépenses et le récapitulatif des factures et devis.

[Télécharger le modèle](#)  Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

XLSX – 132 ko

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Choisir un fichier](#) Aucun fichier n'a été sélectionné

Votre projet est-il accompagné financièrement? *

Ce prêt peut-être accordé par un organisme privé ou public (Banque, BPI, Plate forme d'initiative, France active, prêt d'honneur...)

☐ Oui ☒ Non

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.

6.3. Coordonnées bancaires de l'entreprise bénéficiaire

Titulaire du compte bancaire *

Le relevé d'identité bancaire doit être en conformité avec les actes et documents justifiant de l'existence juridique de l'organisme (nom et adresse postale identiques au Kbis).

Nom de la banque du compte *

Relevé d'identité bancaire (RIB) *

Veuillez joindre un RIB avec adresse postale complète obligatoire (adresse identique à celle figurant sur l'extrait RNE déposé)

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

Aucun fichier n'a été sélectionné

7. DECLARATION SUR L'HONNEUR

Rappel

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu

Je certifie sur l'honneur,

- ☐ que l'ensemble des informations transmises via ce formulaire sont exactes et que le dossier est complet *
- ☐ que mon entreprise est à jour de ses versements fiscaux, parafiscaux et sociaux *
- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des clauses liées à la protection des données à caractère personnel *

<https://ampmetropole.fr/nous-contacter/formulaire-dpo/>

Information importante

Vous avez opté pour une démarche dématérialisée. La validation du formulaire vaut signature.

Protection des données personnelles

La Métropole Aix Marseille Provence, en tant que responsable de traitement, à travers le présent formulaire collecte vos données à caractère personnel pour étudier votre candidature à l'appel à projet.

La base légale de ce traitement est le contrat.

Les destinataires de ces données sont les personnels dûment habilités de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et les organismes consulaires partenaires (CMAR, CCIAMP)

Vos données sont conservées pendant 10 ans.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez de droits sur vos données à caractère personnel : information, accès, rectification, droit à l'oubli, portabilité, limitation, opposition.

Pour exercer vos droits sur les traitements de données personnelles gérés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, vous pouvez contacter sa Déléguée à la Protection des Données (DPO) en utilisant le formulaire en ligne, ou par mail à l'adresse dpo@ampmetropole.fr

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de la CNIL et la contacter directement : <https://www.cnil.fr/fr/you-souhaitez-contacter-la-cnil>

Appel à projets : Aide à la modernisation et l'exploitation des ateliers d'artisans remarquables ouverts au tourisme et situés sur le territoire métropolitain.